



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PREISSAC

## AVIS PUBLIC

Avis public est donné de ce qui suit:

Lors de la séance ordinaire tenue le 18 janvier 2021, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

***Règlement numéro 276-2021 intitulé,  
RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES ET TARIFS POUR  
L'EXERCICE FINANCIER 2021***

Donné à Preissac, ce vingt et un janvier deux mille vingt et un.

Nicole Labrecque  
Directrice générale adjointe

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nicole Labrecque, directrice générale adjointe de la municipalité de Preissac, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en conformité avec le règlement numéro 273-2020 adopté en vertu de l'article 433.1 du code municipal, le 25 février 2020.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 21 janvier 2021.

Nicole Labrecque  
Directrice générale adjointe

---